



per ignem et aquam

Tél : 03.25.21.20.42
Fax : 03.25.21.13.19
mairie.merysurseine10@gmail.com

Madame le Maire de Méry-sur-Seine

à

**Monsieur le Président de la MRAe
DREAL Grand Est – Service évaluation
environnementale
14, rue du Bataillon de Marche n°24
BP 10001
67050 STRASBOURG Cedex**

Ref : CL/AD D2025-0113

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Méry-sur-Seine (10)

Monsieur le Président,

La commune de Méry-sur-Seine a engagé la modification simplifiée n°1 du PLU.

Conformément à l'application de l'article R.104-16 du code de l'urbanisme, l'examen au cas par cas du dossier par la personne publique responsable (*Commune de Méry-sur-Seine*) à mener à la conclusion que la modification simplifiée n°1 du PLU n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine et qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

Conformément à l'application des articles R.104-34 à R.104-37, je vous adresse le dossier exposant les modalités de la modification simplifiée n°1 du PLU et l'auto-évaluation des incidences probables de cette procédure sur l'environnement afin que vous puissiez donner un avis conforme, exprès ou tacite, sur le dossier ; votre réponse devant nous parvenir dans les 2 mois suivant la réception de notre demande.

Je vous prie de trouver ci-joint le formulaire de cette demande, les pièces annexes requises afin que vous puissiez vous prononcer sur notre projet vous ont été transmis via le « Portail de l'évaluation environnementale ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Carmen LABILLE

